



L'an deux mille dix neuf le 04 juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber–Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIRIOU, maire

Étaient présents Piriou Thierry: Gaouyer Nathalie, Larhantec Danièle, Fer Michel, Croguennec Jean-François, Parcheminal Marie Claire, Joël Huet, Zouaillec Yvon, Dilasser Martine Vieillard Marie Claude, Goulhen Géraldine, Inizan Frédéric, Da Silva Maria des Lourdes, Kerguillec Julien, Le Bozec Sandrine, Crenn Gilles, Sylvie Rodde

Absents : Christian Jacq (procuration M Fer) , Hameury Eddie,

Secrétaire de séance Joël Huet

Subvention

La commission, propose d'attribuer la subvention suivante au comité d'animation afin d'engager les dépenses relatives à la fête de la musique et en l'attente des éléments financiers

Comité d'animation	6 300 €
--------------------	---------

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE la subvention proposée.

Groupement de commande pour l'optimisation d'achats informatiques et logiciels, de licences, de matériels et prestations associées Syndicat Intercommunal Mixte Informatique du Finistère SIMIF

Le Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère (SIMIF), créé en 1986, a pour objet « d'entreprendre toute action favorisant le développement de l'informatique dans la gestion des collectivités territoriales et établissements publics membres et dans les opérations mises en œuvre par celle-ci ou auxquelles elles participent. »

Il propose aux collectivités territoriales, établissements publics, syndicats intéressés de constituer un groupement de commande permettant par effet de seuil, de réaliser des économies d'échelle et de gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents pour optimiser les achats informatiques de la fourniture de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées.

La constitution d'un groupement de commande requiert la souscription d'une convention par ses membres, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015.

Le SIMIF assurera les fonctions de coordonnateur du groupement.

A ce titre, le SIMIF est chargé de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants, ainsi que de la notification des marchés, accords-cadres et marchés subséquents.

L'exécution est assurée par chaque membre du groupement sauf dans les cas où cette mission est confiée au coordonnateur.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE la constitution d'un groupement de commandes avec les collectivités territoriales, établissements publics, syndicats qui en exprimeront le besoin dans le domaine pour optimiser les achats informatiques de logiciels, de licences, de prestations et prestations associées., conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'article L1414 du CGCT,
- ADHERE au groupement de commande constitué,
- ACCEPTE que le SIMIF soit désigné comme coordonnateur du groupement, et qu'à ce titre il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants et soit chargé de signer puis notifier le ou les marchés. Chaque membre est chargé de l'exécution du marché sauf dans les cas où la charge de l'exécution du marché est confiée au coordonnateur,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de groupement et ses éventuels avenants,
- AUTORISE le coordonnateur à signer les marchés à intervenir pour le compte de la collectivité territoriale, établissement public, syndicat.

Autorisation à consulter

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal des travaux engagés pour cette année et pour lesquels une consultation, sous forme de procédure adaptée doit être effectuée

L'installation d'un bloc toilette autonome sur le parc de Lostwithiel, montant des travaux estimés à 40 000€ HT

Travaux de rénovation de la chaufferie bois de Porz Ruz, montant des travaux estimés à 162 940 € HT

Programme voirie 490 000 HT

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- APPROUVE les travaux prévus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à consulter
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés

Tirage au sort des jurés d'assises, 6 tirages au sort

Yvonne Martin, Philippe Blandeau, Viviane Bizien, René Gaouyer, Annette Lanceneur, Sophie Corbel

Information Piscine

Elle ouvrira ses portes du 17 juin au 29 août.

Compte tenu du manque de professionnels titulaires du diplôme de Maître Nageur sauveteur, la collectivité ne pourra pas assurer, ni les cours de natation, ni l'aquagym pour cette saison et nous nous en excusons

La surveillance des bassins est toujours confiée à L'UCPA, au travers d'un partenariat avec l'espace aquatique de Plourin les Morlaix.

Les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

Du 17 juin au 6 juillet inclus

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h à 18 h, mercredi et samedi de 14h à 18h

Du 8 juillet au 29 août

Du lundi au samedi de 14h à 18 heures

Nous rappelons que en dehors des heures d'ouverture, l'accès à la piscine est interdit, que toute personne qui y pénètre sans autorisation peut être poursuivie